

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal sur convocation du 07 avril, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, John BILLARD.

Étaient présents : John BILLARD, Jean-Michel MOLLOT, Patricia ALAIZEAU, Marinette PELLERAY, Marc BOUCEY, Sylvie NAUD, Sylvie CHAUMEAU, Philippe CARCEL, Yves AUGIZEAU.

Conseillers en exercice : 10 **Conseillers présents :** 09

Conseillers excusés : Pierre ROUVEROUX (pouvoir donné à Sylvie CHAUMEAU)

A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2025 ;
 1. Délibération relative à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget du service de l'eau ;
 2. Délibération relative à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal ;
 3. Délibération relative à l'affectation des résultats 2024 du budget principal et du budget du service de l'eau confondus ;
 4. Délibération relative au vote du budget primitif principal 2025 ;
 5. Délibération relative à la fongibilité des crédits sur le budget principal 2025 ;
 6. Délibération relative au vote des taxes locales pour l'année 2025 ;
 7. Délibération relative aux demandes de subventions des associations pour l'année 2025 ;
 8. Délibération relative à la révision des tarifs de location de la salle des fêtes ;
 9. Informations communales :
 - Point sur les festivités et manifestations 2025,
 10. Questions diverses communales.

Ouverture de la séance : 20H00

Désignation du secrétaire de séance : Yves AUGIZEAU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2025.

Introduction du Maire :

. M le Maire revient sur l'inauguration de la salle des fêtes du samedi 22 mars dernier avec de bons retours sur ce bel évènement. Il tient à remercier la présence de chacun, élus et administrés et notamment l'intervention de M Hervé Jonathan, préfet d'Eure-et-Loir. La salle rénovée est de nouveau mise à disposition pour les locations.

.M le Maire fait un rappel sur le financement des travaux d'un montant de 128 596,98 € HT et l'obtention de plusieurs subventions permettant un reste à charge pour la commune à 31 510,32 €.

- Subvention FDI → 25 500,00 € (au lieu de 25 800,00 €)
- Subvention DETR → 34 000,00 €
- Subvention Fonds Ver → 26 426,68 €
- Fonds de Concours CCEBEP → 11 159,98 € solde des 24 000,00 € accordés aux communes pour le mandat.

.M le Maire fait part des dépenses effectuées dans la cadre de ses attributions pour l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes :

- Un petit congélateur → 269,99 €
- Une armoire pour le rangement du matériel de nettoyage (balais etc...) → 99,99 €

Dépenses complémentaires aux travaux non prévus initialement :

- VOLTELECT : éclairage Led au plafond dans le bureau du secrétariat → 367,03 €
- PETREMENT : pose de plinthe salle / hall et carrelage dans les toilettes → 2 529,38 €

Dépenses à prévoir, en attente de devis :

- TISSUS CHARTRAINS : remplacement rideaux pour la salle des fêtes,
- PETREMENT : Réparation étanchéité du fronton de la mairie côté route,
- Un micro-ondes pour la cuisine de la salle des fêtes,
- Acquisition et remplacement outillages techniques.
- A la suite d'une fuite survenue dans la cour de la mairie sur une canalisation d'eaux usées, l'entreprise JULIEN TP a dû intervenir en urgence. Le coût de la réparation s'élève à 4 726,00 €.

DÉLIBÉRATION N° 2504-01

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)
2024 DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU**

M le Maire présente le Compte Financier Unique qui retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année écoulée et permet de vérifier la concordance des écritures passées entre le comptable et l'ordonnateur.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	11 522,24 €	14 015,65 €	25 537,89 €
Recettes	18 395,68 €	10 628,01 €	29 023,69 €
Résultat de l'exercice 2024	6 873,44 €	- 3 387,64 €	3 485,80 €
Résultat de clôture 2023	30 923,77 €	8 412,45 €	39 336,22 €
Part affecté à l'investissement 2024	0 €	0 €	0 €
Résultat de clôture 2024	37 797,21 €	5 024,81 €	42 822,02 €

M le Maire se retire de la salle du Conseil et Yves AUGIZEAU, Doyen de l'assemblée soumet à l'approbation le Compte Financier Unique du budget du service de l'eau de l'année 2024 tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget service de l'eau.

Sylvie CHAUMEAU demande si une augmentation du prix de l'eau est à prévoir à la suite du transfert de la compétence à la Communauté de Communes ? M le Maire indique qu'il est peu probable que le prix de l'eau augmente de façon significative par rapport au prix actuel. L'abonnement et le prix au m3 évoluera, mais le budget annuel ne devrait pas changer significativement. M le Maire partage tout de même son inquiétude au regard de certaines communes qui égoïstement ont procédé à des travaux importants avant la prise de compétence intercommunale, sans prévoir de recette. Ceci pourrait avoir un impact financier lié aux financements de ces investissements non concertés sur les factures de tous les Beauperchois. D'autre part, l'eau potable devenant une ressource rare, il faut garder à l'esprit qu'il sera nécessaire d'investir massivement pour un traitement plus poussé, ce qui forcément au fil des prochaines années entraînera des hausses de tarif.

DÉLIBÉRATION N° 2504-02

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)
2024 DU BUDGET PRINCIPAL**

M le Maire présente le Compte Financier Unique qui retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année écoulée et permet de vérifier la concordance des écritures passées entre le comptable et l'ordonnateur.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	199 565,93 €	52 376,34 €	251 942,27 €
Recettes	254 975,86 €	90 127,42 €	345 103,28 €
Résultat de l'exercice 2024	55 409,93 €	37 751,08 €	93 161,01 €
Résultat de clôture 2023	139 171,67 €	- 417,05 €	138 754,62 €
Part affecté à l'investissement 2024	50 000,00 €	0 €	50 000,00 €
Résultat de clôture 2024	144 581,60 €	37 334,03 €	181 915,63 €

M le Maire se retire de la salle du Conseil et Yves AUGIZEAU, Doyen de l'assemblée soumet à l'approbation le Compte Financier Unique du budget principal de l'année 2024 tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal.

DÉLIBÉRATION N° 2504-03

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024
DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU CONFONDUS**

M le Maire rappelle le transfert de la compétence distribution eau potable effectué depuis le 1^{er} janvier 2025 à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. A cet effet, il convient d'affecter les résultats 2024 du Budget du service de l'Eau au Budget Principal de la commune. L'excédent de fonctionnement et d'investissement sera ensuite reversé intégralement à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Affectation des résultats 2024 du Budget Principal communal :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 144 581,60 € et celui de la section d'investissement un déficit de - 29 660,14 € (résultat de clôture RI 37 334,03 € - 66 994,17 € RAR).

Le Budget Principal présente des restes à réaliser (RAR) en dépenses pour - 66 994,17 € ce qui nécessite un besoin de financement de 29 660,14 € soit 144 581,60 € - 29 660,14 € ce qui ramène l'excédent de fonctionnement à 114 921,46 €.

- Au compte 002 (RF) : résultat de fonctionnement reporté : 114 921,46 €
- Au compte 1068 (DI) : excédent de fonctionnement capitalisé : 29 660,14 €
- Au compte 001 (DI) : résultat d'investissement reporté : - 29 660,14 €

Affectation des résultats 2024 du Budget du service de l'Eau :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 37 797,21 € et celui de la section d'investissement un excédent de 5 024,81 €.

- Au compte 002 (RF) : résultat de fonctionnement reporté : 37 797,21 €
- Au compte 1068 (DI) : excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
- Au compte 001 (RI) : résultat d'investissement reporté : 5 024,81 €

Affectation des résultats de l'exercice 2024 du Budget Principal et du Budget du service de l'eau confondus :

Le résultat de clôture présente un excédent de fonctionnement de 152 718,67 € (114 921,46 € excédent du budget principal + 37 797,21 € excédent du budget du service de l'eau).

Le résultat de clôture présente un excédent d'investissement de 42 358,84 € (37 334,03 € excédent du budget principal, avant intégration des RAR + 5 024,81 € excédent du budget du service de l'eau).

- Au compte 002 (RF) : résultat de fonctionnement reporté : 152 718,67 €
- Au compte 1068 (DI) : excédent de fonctionnement capitalisé : 29 660,14 €
- Au compte 001 (RI) : résultat d'investissement reporté : 42 358,84 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2024 du Budget principal et du budget du service de l'eau confondus comme présenté ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2504-04 **VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025**

M le Maire présente en détail le Budget primitif principal pour l'année 2025 qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement dépenses / recettes pour 377 626,80 €
- Investissement dépenses / recettes pour 183 114,09 €

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Budget primitif principal tel que présenté et proposé par M le Maire.

FONGIBILITE DES CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL 2025

M le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de délibérer tous les ans sur la fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, en nomenclature M57, l'exécutif, autorisé, par l'assemblée a la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Elle permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire sera tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour le budget principal 2024 de la commune, autorise M le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et à signer tout document s'y rapportant.

Sylvie CHAUMEAU demande si des parcelles appartenant à la commune (terres anciennement au CCAS) sont à vendre ? M le Maire rappelle que ces terres sont en fermage et rapporte un revenu à la commune et ont vocation unique à la culture agricole.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2025

M le Maire rappelle la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, en revanche maintenue pour les résidences secondaires. A cet effet, depuis 2021, afin de compenser à l'euro près cette suppression de recettes de taxe d'habitation, la commune perçoit la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties corrigée du coefficient correcteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux cette année et vote les taux des taxes locales tels que présentés ci-dessous :

Le taux de FB 2025 de la commune 17,50 % + le taux de FB 2025 du département 20,22% = 37,72%

	<u>Taux 2025</u>	<u>Rappel Taux 2024</u>
Taxe sur l'habitation (TH) :	8,00 %	8,00 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB) :	37,72 %	37,72 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :	39,00 %	39,00 %

Le produit fiscal attendu serait d'environ 136 431 € pour l'année 2025.

DÉLIBÉRATION N° 2504-07

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

M le Maire informe le conseil de la sollicitation de subvention de différentes associations. Il précise que les associations qui en ont déjà fait une demande (et obtenue) auprès de la Communauté de Communes ne peuvent prétendre à une subvention complémentaire des communes. Il rappelle aussi que les subventions ne sont versées qu'à la seule condition d'exercice de l'association et d'une demande écrite de celle-ci accompagnée d'un compte rendu de l'AG de l'année en cours et du budget correspondant. M le Maire informe également qu'il se doit de veiller à ce que la subvention ait un objet licite et qu'elle présente un intérêt public local avéré justifiant l'intervention de la personne publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'attribution de subventions aux associations listées ci-dessous dès lors qu'elles en feront la demande :

➤ Association Culture et Patrimoine au Favril :	200,00 €
➤ Association des Amis des Jumelages :	100,00 €
➤ Fondation du Patrimoine :	100,00 €
➤ FNACA	50,00 €

DÉLIBÉRATION N° 2504-08

REVISION DES TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

M le Maire rappelle que les tarifs actuellement en vigueur n'ont pas été remis à jour depuis 2022. Il indique, du fait des travaux de rénovation effectués dernièrement et des aménagements apportés dans la cuisine, il convient de réviser les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs et ajout d'une caution ménage à compter de la date exécutoire de la présente délibération.

Forfait week-end : du vendredi soir au dimanche soir

Été : du 1^{er} avril au 31 octobre

Hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars

Résidents de la commune : **300 €**

Résidents de la commune : **350 €**

Non-résidents de la commune : **480 €**

Non-résidents de la commune : **550 €**

Une caution ménage de 100,00 € sera appliquée en cas de manquement en plus de la caution de la location de la salle :

Résidents de la commune : **600 €**

Non-résidents de la commune : **900 €**

Caution location 500 € + caution ménage 100 €

Caution location 800 € + caution ménage 100 €

Informations diverses communales :

Manifestations 2025 :

Commune :

- Mardi 11 novembre : commémoration suivie du repas de l'Amitié,
- Dimanche 7 décembre : goûter de Noël.

Comité des Fêtes du Favril 28 :

- Jeudi 29 mai : vide-greniers dans la cour de la mairie,

- Samedi 28 juin : feu de la St Jean dans le jardin de la mairie,
- Samedi 4 octobre : randonnées sur petits et grands parcours suivies d'un repas le midi,
- Mercredi 31 décembre : repas de réveillon.

Culture et Patrimoine au Favril :

- Samedi 21 juin : exposition avec une musicienne-violoniste,
- Date à définir : rallye sur 3 circuits avec animation autour des mares.

Chemin vers la Sérénité :

- Des cours de yoga seront dispensés le mercredi soir à la salle des fêtes. La date du 1^{er} cours sera communiquée prochainement.

Sylvie CHAUMEAU demande si l'ouverture de la haie dans la cour de la mairie peut être élargie jusqu'au niveau du cerisier afin de laisser passer les engins d'incendie et de secours lors des manifestations organisé par le comité des fêtes. M le Maire se charge de voir avec l'entreprise Julien TP qui doit intervenir pour réparer la fuite du tuyau derrière la haie et d'en profiter pour effectuer l'arrachage avec leur engin.

Patricia ALAIZEAU ayant assisté à l'assemblée générale de culture et patrimoine demande à Sylvie CHAUMEAU si une assemblée générale du comité des fêtes à eu lieu, car personne n'en a entendu parler. Sylvie CHAUMEAU informe que celle-ci a eu lieu chez Jonathan ESNAULT car la salle des fêtes était en travaux à ce moment-là.

M le Maire informe de sa candidature aux élections municipales de mars 2026 et fait part des changements qui s'appliqueront dès les prochaines élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Maire
John BILLARD

Le Secrétaire
Yves AUGIZEAU